

Formation des enseignant-e-s : un « massacre à la tronçonneuse » annoncé !



Réunion d'information – Débat Mardi 26 juin de 11h à 13h30 Espé Batignolles

(Heure d'information syndicale déposée de 11h à 12h pour permettre aux personnels de s'absenter)

Après des mois de « ballons d'essais », de « fuites » organisées, de rumeurs, la réforme de la formation des enseignant-e-s est bien le prochain chantier de l'éducation, annoncé par Blanquer début juin.

Et nos pires craintes se confirment : au delà des « beaux discours » sur la nécessaire formation, la réforme va en fait amoindrir la formation, se réduisant pour les futurs stagiaires à une entrée dans le métier plus précoce et dans la précarité. Elle va servir de tête de pont pour remettre en cause le statut des enseignant-e-s, avec un recours massif aux recrutements de contractuels.

Voici les grandes lignes du dispositif qui va être mis en place dès la rentrée 2019 :

- concours en fin de L3 avec seulement une « admissibilité », et donc pas de recrutement comme fonctionnaire stagiaire, mais droit à suivre un master MEEF en alternance
- 2 ans de formation principalement par « le métier ». C'est à dire moins de formation disciplinaire, pédagogique, didactique et plus de « stages ». Les « stagiaires » n'auraient plus le statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré en M2 comme aujourd'hui, mais une « gratification » dans le cadre d'un stage d'études. Les enseignants « en formation » serviraient de main d'oeuvre de remplacement, de « bouche-trous » pour faire face à un manque chronique d'enseignant-e-s.
- Au bout de 2 ans, en fin de M2, l'admission serait validée. Mais avec quel statut à la fin ? Le gouvernement a clairement annoncé dans le cadre d'Action publique 2022 que c'est bien le statut des enseignant-e-s qui est visé. Les nouveaux enseignant-e-s, c'est le vœu de Blanquer, seraient simplement « habilité-e-s » à enseigner et devraient ensuite être directement recruté-e-s par les chefs d'établissements, comme c'est le cas actuellement dans le privé sous contrat.

La « réforme » ne vise pas à mieux former les enseignant-e-s, alors que tout le monde reconnaît les faiblesses de la formation actuelle, mais à faire des futurs profs une main d'oeuvre qui applique les consignes du ministère, en les concevant en simple exécutants de la méthode imposée d'en haut (sur la base des préconisations de quelques neuroscientifiques) et non comme les véritables concepteurs de leur enseignement. C'est aussi un moyen d'exercer davantage de contrôle sur les profs.

Derrière les effets d'annonces, cette réforme vise clairement à faire des économies. C'est le sens du référé de la Cour des comptes et de la réponse de Blanquer et Vidal. La réforme des Espé doit s'intégrer dans la construction des grandes régions et des régions académiques. On va passer de 26 académies à 13, les Espé doivent suivre. Il s'agit de « mutualiser » les formations, fusionner... En fait cela va rapidement conduire à des fusions de filières, des fermetures de centres, des regroupements sur sites par domaines disciplinaires et/ou des spécialisations de sites dédiés à tel ou tel type de formations, avec bien sûr, des « économies d'échelles » visées et moins de postes BIATSS. On imagine ce que cela pourrait donner dans une fusion Paris-Créteil-Versailles en matière de délocalisations tous azimuts.

Quelles vont être les missions d'enseignement des Espé ? La vision de Blanquer est particulièrement restrictive : « *L'excellence de la recherche qui se transmet ensuite aux professeurs et des formateurs de formateurs qui soient eux même devant élèves* ». On voit bien que le rôle des Espé et des Universités va diminuer et c'est le ministère et les rectorats (l'employeur) qui vont reprendre largement le contrôle sur le contenu de la formation.

Loin de renforcer la formation, cette réforme va jeter des jeunes à l'issue de la L3 directement devant élèves, avec une formation très utilitariste : comment mettre en œuvre l'emploi du temps fourni par le ministère 1/4h par 1/4h, apprendre la lecture en suivant le livre orange de Blanquer, avec la « seule » bonne méthode syllabique, idem pour les maths... Cette réforme risque aussi de s'appliquer différemment dans le 1er et 2d degré, mettant fin de fait au statut unique des enseignants. On recréerait des Ecoles Normales et des IPES mais au rabais, sans moyen, avec un statut précaire pour les élèves.

Nous souhaitons, quant à nous, une véritable formation avec une entrée progressive dans le métier. Le concours en L3 peut permettre une véritable formation à plusieurs conditions :

- écrit et oral en fin de L3 avec un véritable statut d'élève fonctionnaire rémunéré en master
- une véritable formation disciplinaire, pédagogique et didactique tout au long des 2 années de formation (le gouvernement envisage de passer de 800h à 500h de cours sur 2 ans, or il faudrait justement renforcer les temps de formation) élaborée par les enseignant-e-s et les étudiant-e-s
- une entrée progressive dans le métier (pas plus d'un 1/3 temps en M2) et sans que les « alternant-e-s » soient considérés comme moyens d'enseignement
- Un véritable accompagnement formatif dans les premières années de titulaire avec une décharge de service pour compléter la formation théorique et pratique

Tout cela a bien sûr un coût. La formation coûte actuellement, selon la Cour des comptes, 1,1 milliard d'€ par an. Le gouvernement veut faire des économies. Or si l'on veut véritablement l'amélioration de l'éducation, il faut véritablement investir dans la formation des enseignant-e-s.

Le gouvernement veut profiter de cette réforme pour supprimer d'un trait de plume 25 000 postes de fonctionnaires. Pour une véritable formation sur 2 ans, il faudrait créer 25 000 postes de plus ! C'est possible, cela dépend des priorités et des choix politiques du gouvernement.

Doubler le budget des Espé, soit 1,1 milliards d'€ en plus, ne représente en fait que 30% des exonérations annuelles d'ISF, qui permettent à quelques dizaines de milliers de privilégiés de s'enrichir toujours plus.

Ce sont des choix de société. Comme le disait Victor Hugo, « Une école qui ouvre, c'est une prison qui ferme » !

A l'initiative de la FSU et la CGT de l'Espé Paris

A propos du référé de le Cour des comptes et la réponse du ministère, voir quelques liens :

<http://espe.reference-syndicale.fr/actus/espe-la-cour-des-comptes-et-le-ministere-annoncent-la-curee/>

<http://www.snesup.fr/article/la-lettre-fde-juin-2018>

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2018/06/06062018Article636638643753920998.aspx>

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/formation-enseignants-viseur-cour-des-comptes.html>

http://www.liberation.fr/debats/2018/05/02/formation-de-quels-enseignants-avons-nous-besoin_1643758